Professionnels, ne pas fermer votre Wi-Fi pourrait vous coûter cher

Professionnels, ne pas fermer votre Wi-Fi pourrait vous coûter cher

En jugeant que les titulaires de droits d'auteur pouvaient exiger des professionnels qu'ils recueillent l'identité de quiconque utiliserait leur réseau Wi-Fi, la CJUE a prévenu qu'ils pourraient se faire rembourser l'intégralité des frais de justice engagés.

Jeudi, nous rapportions qu'avec sa décision *Tobias Mc Fadden* prise pour une affaire de piratage de fichiers MP3, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a véritablement condamné à mort les réseaux Wi-Fi ouverts, en exigeant que les professionnels qui offrent un tel service recueillent l'identité des internautes qui s'y connectent, et conservent un journal de leurs connexions. Ceux qui ne le font pas s'exposeront à des conséquences financières, alors-même que la Cour estime qu'ils ne sont pas responsables des téléchargements illégaux effectués avec leur connexion.

Pour comprendre ce paradoxe apparent, il faut revenir sur le raisonnement juridique de la CJUE.
Tout d'abord, les juges reconnaissent que le professionnel qui met à disposition de ses clients ou prospects un réseau Wi-Fi est assimilable à un « fournisseur d'accès à un réseau de communication », autrement dit à un FAI. En conséquence, ils déduisent que la jurisprudence de la Cour qui interdit d'imposer le filtrage à un FAI s'applique, et que le fournisseur du Wi-Fi ne peut pas être tenu pour responsable de l'utilisation qui est faite par les utilisateurs.
Dès lors, « *il est en toute hypothèse exclu que le titulaire d'un droit d'auteur puisse demander à ce prestataire de services une indemnisation au motif que la connexion à ce réseau a été utilisée par des tiers pour violer ses droits* », juge la Cour…[lire la suite]

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Professionnels, ne pas fermer votre Wi-Fi pourrait vous coûter cher – Politique – Numerama

---

Jusqu’où les Objets connectés sont les maillons faibles de la cybersécurité ?

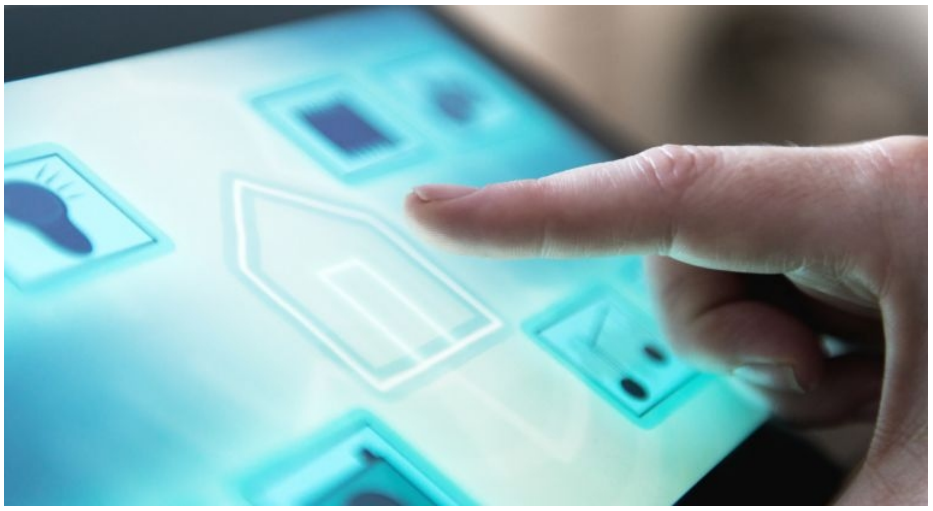

Jusqu’où les Objets connectés sont les maillons faibles de la cybersécurité ?

La Chine s'impose parmi les principaux pays créateurs d'objets quotidiens connectés à l'internet, mais elle génère ainsi de gigantesques failles sécuritaires exploitables par des pirates informatiques, a prévenu mardi John McAfee, créateur américain du logiciel antivirus portant son nom.

S'exprimant devant une conférence spécialisée à Pékin, M. McAfee a cité des précédents, dans lesquels des pirates sont parvenus à distance à prendre le contrôle de coffre-forts, de systèmes de chauffage, mais aussi d'ordinateurs de bord d'automobiles ou d'aéroplanes.

« La Chine prend la tête des progrès sur les objets intelligents, depuis les réfrigérateurs jusqu'aux thermostats, et c'est le maillon faible de la cybersécurité », a-t-il martelé, disant vouloir « lever un drapeau rouge » d'avertissement.
« Il y a tellement plus de ces objets, et plus vous en connectez ensemble, plus les risques de piratage augmentent », a encore souligné John McAfee.
L'excentrique septuagénaire avait fait fortune aux débuts d'internet dans les années 1990, après avoir mis au point un logiciel antivirus qui porte son nom et est maintenant la propriété d'Intel.
Plombé par la crise financière de 2008, il avait défrayé la chronique en 2012 après la mort de son voisin au Belize, pays où il vivait à l'époque et qu'il avait fui après l'ouverture d'une enquête de la police locale.
M. McAfee a livré à Pékin un discours au ton sombre et inquiétant, à l'heure où sa nouvelle société MGT Capital se prépare à lancer de nouveaux produits de cybersécurité d'ici la fin de l'année.
« Notre espèce n'a jamais été confrontée jusqu'ici à une menace de cette ampleur. Et pour l'essentiel, nous n'en prenons pas conscience », a-t-il averti.
« Vous pouvez penser que j'exagère, que je tombe dans l'alarmisme. Mais je compte parmi mes amis beaucoup de +hackers+ (pirates) qui ont les capacités de faire d'énormes dégâts si l'envie leur en prend », a-t-il ajouté.
A l'instar de Xiaomi, fabricant de smartphones ayant élargi son offre dans l'électroménager « intelligent », nombre d'entreprises chinoises intègrent désormais une connexion wi-fi à des produits variés, des autocuiseurs pour riz aux purificateurs d'air, permettant aux usagers de les allumer à distance depuis leur téléphone.
De telles connexions créent de graves failles qui accentuent les vulnérabilités de leurs réseaux, selon John McAfee.
Dans un entretien avec des journalistes à Pékin, l'Américain a cependant noté « n'avoir entendu parler d'aucune » attaque informatique de grande ampleur en Chine sur l'année passée, tandis que les Etats-Unis en enregistraient « des centaines ».

Original de l'article mis en page : Objets connectés : le créateur de l'antivirus McAfee met en garde la Chine contre les failles de sécurité | La Provence

---

Collectes massives et illégales par le

Renseignement allemand

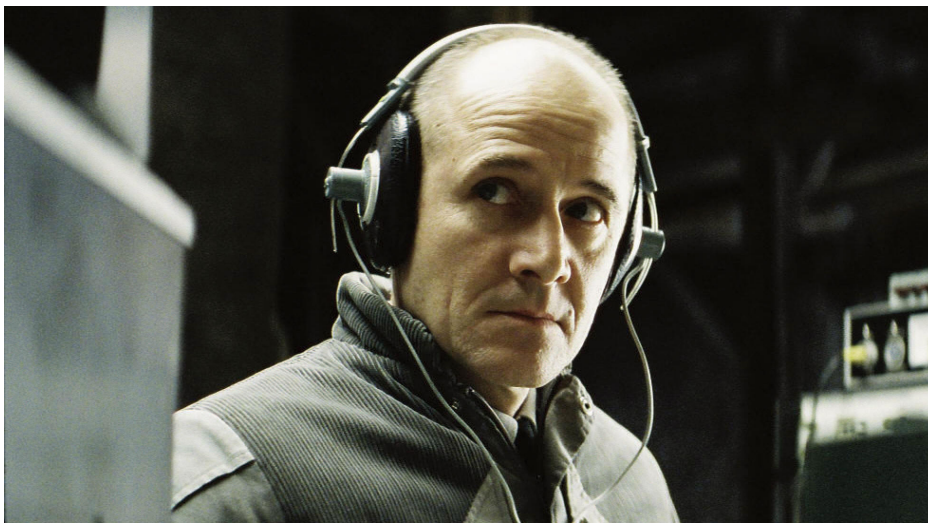

Collectes massives et illégales par le Renseignement allemand

Après avoir réalisé un contrôle sur place des services de renseignement, la Cnil allemande a dressé un bilan extrêmement critique des activités du Bundesnachrichtendienst (BND) en matière de collecte d'informations sur Internet.

Le site Netzpolitik a dévoilé le contenu d'un rapport jusque là confidentiel produit en juillet 2015 par Andrea Voßhoff, le commissaire à la protection des données en Allemagne, qui accable les services de renseignement allemands. Le rapport a été réalisé après la visite de l'homologue de la Cnil dans la station d'écoutes Bad Aibling, opérée conjointement en Bavière par l'agence allemande du renseignement, la Bundesnachrichtendienst (BND), et par la National Security Agency (NSA) américaine.
Malgré les difficultés à enquêter qu'il dénonce, Voßhoff dénombre dans son rapport 18 violations graves de la législation, et formule 12 réclamations formelles, qui obligent l'administration à répondre. Dans un pays encore meurtri par les souvenirs de la Stasi, le constat est violent.
L'institution reproche au BND d'avoir créé sept bases de données rassemblant des informations personnelles sur des suspects ou simples citoyens lambda, sans aucun mandat législatif pour ce faire, et de les avoir utilisées depuis plusieurs années au mépris total des principes de légalité. Le commissaire a exigé que ces bases de données soient détruites et rendues inutilisables.

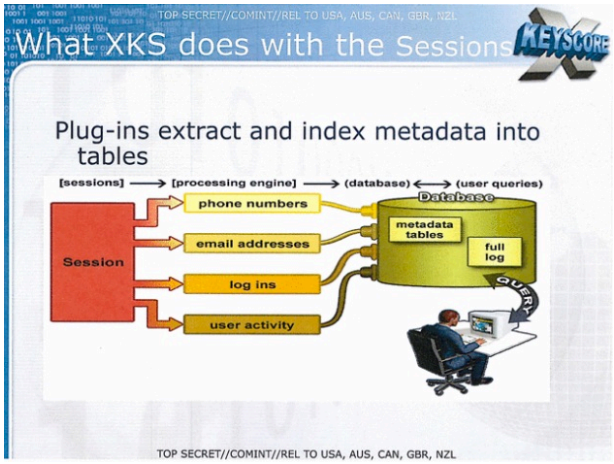

Parmi elles figure une base assise sur le programme XKeyScore de la NSA, qui permet de réunir et fouiller l'ensemble des informations collectées sur le Web (visibles ou obtenues par interception du trafic), pour les rendre accessibles aux analystes qui veulent tout savoir d'un individu et de ses activités en ligne. Alors que XKeyScore est censé cibler des suspects, Voßhoff note que le programme collecte « un grand nombre de données personnelles de personnes irréprochables », et cite en exemple un cas qu'il a pu consulter, où « pour une personne ciblée, les données personnelles de quinze personnes irréprochables étaient collectées et stockées », sans aucun besoin pour l'enquête…[lire la suite]

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Le Renseignement allemand pris en flagrant délit de collectes massives illégales – Politique – Numerama

Déchiffrement des communication numériques (Telegram et autres). Où en est-on ?

Déchiffrement des communication numériques (Telegram et autres). Où en est-on ?

Ce mardi 23 Août, Bernard Cazeneuve se réunissait avec son homologue allemand pour discuter d'une initiative européenne contre le chiffrement des données, afin de lutter contre le terrorisme. Une initiative qui ne fait pas l'unanimité.

Une initiative européenne contre les chiffrements trop forts ?

Face au terrorisme international et sachant que les messageries instantanées visées par le projet de loi sont majoritairement américaines, Bernard Cazeneuve s'en remet à une initiative européenne. L'idée serait d'étendre aux services de messageries et d'appels sur internet, les mêmes règles de sécurité et de confidentialité destinées jusque-là, aux opérateurs télécom. Le ministre a ainsi fermement déclaré vouloir obliger les services en ligne «*non coopératifs*» à «*retirer des contenus illicites ou déchiffrer des messages dans le cadre d'enquêtes judiciaires, que leur siège soit en Europe ou non*».

Conscient de la polémique qui entoure ce projet de loi, le ministre a précisé que l'utilisation des données déchiffrées ne servirait que dans le cadre « *judiciaire* ». Ce qui voudrait dire qu'elles ne seraient pas utilisées par les services secrets, comme le redoutent beaucoup de personnes. Se voulant rassurant, il a insisté « *Il n'a bien sûr, jamais été question de remettre en cause le principe du chiffrement des échanges* ». Le 16 septembre prochain, le projet de loi contre le chiffrement des données sera discuté lors du sommet des chefs d'états européens.

…[lire la suite]

Original de l'article mis en page : Une initiative franco-allemande contre le chiffrement numérique

L’un des outils préférés des cybercriminels mis à mal par un coup de filet ?

L’un des outils préférés des cybercriminels mis à mal par un coup de filet ?

Karspersky publie aujourd'hui sur son blog un compte rendu d'une enquête des autorités russes à laquelle ils ont collaboré. Celle-ci a permis l'arrestation en juin d'un groupe de 50 cybercriminels, baptisés Lurk, qui opéraient notamment l'Angler exploit kit.

L'Angler Exploit Kit connaissait ces dernières années une popularité redoublée. Ce couteau suisse du cybercriminel était une plateforme utilisée pour infecter les machines de victimes : en l'installant sur un serveur et en amenant la cible à se connecter à ce serveur via un navigateur par exemple, le cybercriminel pouvait avoir recours à tout un éventail d'exploits fournis par les créateurs du kit pour tenter d'infecter la machine de la victime.

Simple à utiliser, évolutif et souvent à jour avec les derniers exploits et dernières vulnérabilités découvertes, l'Angler Exploit Kit dominait naturellement le marché. Mais en juin 2016, l'utilisation de cet outil par les cybercriminels a soudainement chuté sans véritable explication.

De nombreux observateurs avaient néanmoins fait le lien entre l'arrestation d'un groupe de 50 cybercriminels par les autorités russes et la soudaine disparition de l'Angler Kit. Dans une longue note de blog, Ruslan Stoyanov, dirigeant de l'unité investigation chez Kaspersky confirme cette théorie et détaille les 5 années passées sur la piste de ce groupe de cybercriminels de haute volée qui avaient été baptisés « Lurk ».

Le nom du groupe Lurk vient du premier malware repéré par Kaspersky en 2011. Celui-ci se présentait sous la forme d'un malware bancaire sophistiqué, qui visait principalement les logiciels bancaires afin de procéder à des virements frauduleux en direction des cybercriminels. Swift a connu plusieurs versions et évolutions, allant parfois jusqu'à fonctionner entièrement in memory pour éviter la détection.

Le malware Lurk se présentait comme un logiciel modulaire, pouvant embarquer plusieurs modules capables de réaliser des actions différentes, mais toujours orientées vers le vol de données bancaires et l'émission de virements frauduleux depuis les machines infectées.

Une petite PME sans histoire

« Avec le temps, nous avons réalisé que nous étions face à un groupe d'au moins 15 personnes. (…) Cette équipe était en mesure de mettre en place le cycle complet de développement d'un malware : à la fois sa conception, mais aussi la diffusion et la monétisation, à l'instar d'une petite entreprise de développement logiciel » explique Ruslan Stoyanov. Et le groupe Lurk avait également un autre atout de taille dans sa poche : exploitant leur renommée parmi les cybercriminels russophones, ils avaient commencé à louer les services de leur plateforme d'exploit, baptisée Angler Kit.

Cet exploit kit était à l'origine utilisé pour diffuser le malware bancaire Lurk, mais face aux mesures de sécurisation mises en place par de nombreuses banques, les revenus déclinants du groupe les ont forcés à diversifier leur activité. Les premières détections d'Angler Kit remontent à 2013, mais ce kit vendu en Saas par les cybercriminels du groupe Lurk a rapidement gagné en popularité.

Les créateurs du Blackhole kit ont été arrêtés en 2013, ce qui a laissé au nouveau programme du groupe Lurk un boulevard pour devenir le nouvel exploit kit préféré des cybercriminels. Dès le mois de mai 2015, celui-ci dominait largement le marché. Angler Kit pouvait être loué par d'autre groupe de cybercriminels qui s'en servaient pour diffuser différents types de malwares allant du ransomware au traditionnel trojan bancaire.

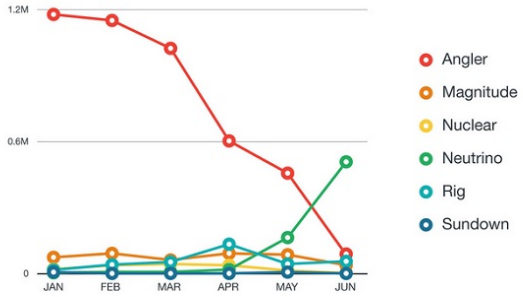

Figure 3: Number of times exploit-kit-hosting URLs were accessed in the first half of 2016

Mais le 7 juin, les autorités russes sont parvenues à arrêter les cybercriminels cachés derrière ce système. Kaspersky explique avoir collaboré avec les autorités afin de mener cette investigation, notamment via de l'échange d'informations compilées par la société sur le groupe. Un processus qui semble avoir été long et difficile, mais qui aura finalement porté ses fruits : l'Angler Kit est hors service et peut maintenant laisser la place… au nouvel exploit kit à la mode.

Selon les données récentes compilées par la société Trend Micro, l'exploit kit Neutrino aurait maintenant le vent en poupe et profiterait le plus de la retraite anticipée de son concurrent. Un de coffré, dix de retrouvés ?

Article original de Louis Adam

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : L’un des outils préférés des cybercriminels mis à mal par un coup de filet ? – ZDNet

---

Les pirates informatiques recrutent des complices chez les opérateurs télécoms

Les pirates informatiques recrutent des complices chez les opérateurs télécoms

---

Un rapport de Kaspersky détaille les nombreuses menaces qui ciblent les opérateurs de télécommunications, réparties en deux catégories : celles qui les ciblent directement (DDoS, campagnes APT, failles sur des équipements, ingénierie sociale…) et celles qui visent les abonnés à leurs services. Parmi les premières, le recrutement de complicités internes, sous la menace ou par appât du gain, progressent, même si elles restent l'exception.

Les opérateurs de télécommunications constituent une cible de choix pour les cyberattaques. Ils gèrent des infrastructures de réseau complexes utilisées pour les communications téléphoniques et la transmission de données et stockent de grandes quantités d'informations sensibles. Dans ce secteur, les incidents de sécurité ont augmenté de 45% en 2015 par rapport à 2014, selon PwC. Dans un rapport intitulé « Threat intelligence report for the telecommunications industry » publié cette semaine par Kaspersky, l'éditeur de logiciels de sécurité détaille les 4 principales menaces qui visent les opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès Internet (FAI) : les attaques en déni de service distribué (en hausse), l'exploitation de failles dans leur réseau et les terminaux clients, la compromission d'abonnés (par ingénierie sociale, phishing ou malware) et, enfin, le recrutement de personnes capables d'aider les cyber-criminels en interne, au sein même des entreprises attaquées.

Lorsque les attaques passent par des collaborateurs contactés par les cybercriminels, il est difficile d'anticiper ces risques car les motivations sont diverses : appât du gain, collaborateur mécontent, coercition ou tout simplement négligence. Certains de ces relais internes agissent de façon volontaire, d'autres y sont forcés par la menace ou le chantage. Chez les opérateurs de télécoms, on demande principalement à ces « insiders » de fournir un accès aux données, tandis que chez les fournisseurs d'accès Internet (FAI), on les utilise en appui à des attaques contre le réseau ou des actions de type man-in-the-middle (MITM). Même si le recours à des collaborateurs indélicats reste rare, cette menace progresse, selon Kaspersky, et ses conséquences peuvent être extrêmement critiques car elle peut ouvrir une voie directe vers les données ayant le plus de valeur. Le chantage est l'un des vecteurs de recrutement le plus efficace. A ce sujet, le spécialiste en technologies de sécurité remet en mémoire l'intrusion sur le site de rencontres extra-conjugales Ashley Madison, l'été dernier. Celle-ci a permis le vol de données personnelles que les attaquants ont pu confronter à d'autres informations publiquement accessibles pour déterminer où les personnes travaillaient et les compromettre.

Même des pirates inexpérimentés peuvent mener des attaques DDoS

D'une façon générale, Kaspersky répartit en deux catégories l'ensemble des menaces visant les opérateurs télécoms à tous les niveaux : d'une part, celles qui les ciblent directement (DDoS, campagnes APT, failles sur des équipements, contrôles d'accès mal configurés, recrutement de complicités internes, ingénierie sociale, accès aux données), d'autre part celles qui visent les abonnés à leurs services, c'est-à-dire les clients des opérateurs mobiles et des FAI. Les attaques en déni de service distribué ne doivent pas être sous-estimées, rappelle Kaspersky, car elles peuvent être un signe précurseur d'une deuxième attaque, plus préjudiciable. Elles peuvent aussi servir à affecter un abonné professionnel clé, ou encore à ouvrir la voie à une attaque par ransomware à grande échelle. Le 1er cas a été illustré par l'intrusion subie en 2015 par Talk Talk, l'opérateur de télécoms britannique, résultant dans le vol d'1,2 millions d'informations clients (noms, emails, dates de naissance, données financières…). L'enquête a montré que les pirates avaient dissimulé leurs activités derrière l'écran de fumée d'une attaque DDoS. L'un des éléments préoccupants de ces menaces, c'est que même des attaquants inexpérimentés peuvent les organiser de façon relativement efficace, rappelle Kaspersky.

Des équipements vulnérables et des malwares difficiles à éliminer

Les vulnérabilités existant dans les équipements réseaux, les femtocells (éléments de base des réseaux cellulaires) et les routeurs des consommateurs ou des entreprises fournissent aussi de nouveaux canaux d'attaques, de même que les logiciels exploitant des failles dans les smartphones Android. Ces intrusions mettent en œuvre des malwares difficiles à éliminer. En dépit des nombreux vols de données perpétrés au cours des 12 derniers mois, les attaques se poursuivent, exploitant souvent des failles non corrigées ou nouvellement découvertes. En 2015, par exemple, le groupe Linker Squad s'est introduit chez Orange en Espagne à travers un site web vulnérable à une injection SQL et a volé 10 millions de coordonnées sur les clients et les salariés. Par ailleurs, dans de nombreux cas, les équipements utilisés par les opérateurs présentent des interfaces de configuration auxquelles on accède librement à travers http, SSH, FTP ou telnet et si le pare-feu n'est pas configuré correctement, ils constituent une cible facile pour des accès non autorisés, explique encore Kaspersky.

En résumé, les menaces visant les opérateurs de télécommunications existent à de nombreux niveaux – matériel, logiciel, humain – et les attaques peuvent venir de différentes directions. Les opérateurs doivent donc « regarder la sécurité comme un processus englobant tout à la fois la prédiction, la prévention, la détection, la réponse et l'enquête », conclut Kaspersky.

Article de Maryse Gros

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Les pirates recrutent des complices chez les opérateurs télécoms – Le Monde Informatique

---

Pokémon Go inquiète l'armée

française !

Pokémon Go inquiète l'armée française !

Une note de la Direction de la protection des installations militaires explique en quoi le jeu Pokémon Go représente une menace pour les sites protégés du ministère de la Défense, et délivre des consignes pour interdire le jeu à proximité des zones concernées.

L'accès aux sites militaires est interdit – ou très restreint – au grand public. Et cela vaut également pour les Pokémon. Du moins c'est l'intention affichée par le ministère de la Défense dans une note dévoilée par Le Canard Enchaîné dans son numéro du 31 août (page 4).

Le document révélé date du 25 juillet et est en effet signé par le contre-amiral Frédéric Renaudeau, patron de la Direction de la protection des installations, moyens et activités de la Défense (DPID). On y apprend que plusieurs zones sensibles du ministère de la défense « *abriteraient ces objets et créatures virtuelles. Les risques d'intrusion ou d'attroupement à proximité immédiate sont réels* ».

TOUTE PRÉSENCE DE CRÉATURES ET D'OBJETS VIRTUELS À L'INTÉRIEUR DES ENCEINTES DEVRA ÊTRE SIGNALÉE

Le ton est grave et les risques de Pokémon Go sont fortement soulignés par le contre-amiral. Celui mentionne en effet plusieurs points qu'il juge très dangereux :

- *« sous couvert du jeu, il ne peut être exclu que des individus mal intentionnés cherchent à s'introduire subrepticement ou à recueillir des informations sur nos installations […] ;*
- *les données de géolocalisation des joueurs, non protégées, pourraient donner lieu à exploitation ;*
- *ce jeu peut générer des phénomènes addictifs préjudiciables à la sécurité individuelle et collective du personnel de la défense. »*

Pour contrer la menace, le contre-amiral a délivré des consignes strictes. Le Canard Enchaîné affirme ainsi que dans une annexe de la note, ce dernier interdit l'utilisation de l'application à l'intérieur et à proximité des sites militaires et demande à ce que les forces de sécurité intérieure soient alertées en cas d'attroupement sur la voie publique.

La conclusion de la note est sûrement l'élément le plus incongru. Il y est en effet précisé que « toute présence de créatures et d'objets virtuels à l'intérieur des enceintes » devra être signalée à la DPID. Grâce à cela, le document officiel estime que « cette cartographie permettra de consolider notre évaluation de la menace ».

Il est intéressant de voir à quel point le jeu Pokémon Go peut susciter les pires craintes des hautes sphères décisionnelles. Ici, on ne peut s'empêcher d'esquisser un sourire en lisant les termes un tantinet exagérés pour parler des dangers de l'application. On peut également dénoncer quelques paradoxes. En effet, comment signaler la présence d'une créature sur les sites concernés si l'utilisation de Pokémon Go est formellement interdite ?

On peut tout de même nuancer en estimant que le ton un brin catastrophique de la note est de rigueur pour tout ce qui touche à la sécurité intérieure, surtout dans le contexte actuel. À noter que, récemment, la ministre Najat Vallaud-Belkacem, a demandé rendez-vous avec Niantic pour retirer tous les Pokémon rares dans les établissements scolaires.

Article original de Omar Belkaab

Original de l'article mis en page : Quand Pokémon Go inquiète l'armée française – Pop culture – Numerama

---

Peur d'être surveillés ?

mettez à jour votre iPhone

Peur d'être surveillés ? mettez à jour votre iPhone

Original de l’article mis en page : Trois failles zero day d’iOS servaient à espionner des dissidents

---

La Loi de Programmation militaire au secours de la sécurité des systèmes d’information des opérateurs d’importance vitale

La Loi de Programmation militaire au secours de la sécurité des systèmes d’information des opérateurs d’importance vitale

---

Pour faire face aux nouvelles menaces cyber et répondre aux besoins de la sécurité nationale, les opérateurs d'importance vitale (OIV), dont le bon fonctionnement est indispensable à celui de la Nation, ont mis en œuvre depuis le 1er juillet 2016, pour les premiers d'entre eux, des mesures relatives à la sécurisation de leurs systèmes d'information. Ces mesures sont définies par l'article 22 de la Loi de Programmation militaire (LPM) qui a introduit les articles L. 1332-6-1, L. 1332-6-2, L. 1332-6-3, L. 1332-6-4, L. 1332-6-5, L. 1332-6-6 du Code de la défense.

La France est le premier pays à s'appuyer sur la réglementation pour définir un dispositif efficace de cybersécurité de ses infrastructures critiques, qui sont indispensables au bon fonctionnement et à la survie de la Nation.

A partir du **1er juillet 2016**, l'entrée en vigueur d'une première vague d'arrêtés a marqué la mise en place effective de ce dispositif pour les secteurs d'activité suivants « produits de santé », « gestion de l'eau » et « alimentation ». D'autres arrêtés seront progressivement publiés au cours de l'année 2016.
Ces arrêtés sectoriels, signés par le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale par délégation du Premier ministre, fixent les critères d'application des mesures relatives à la sécurité des systèmes d'information des OIV [J. Barnu Quelles conséquences pour les OIV] notamment :
• les règles de sécurité, à la fois organisationnelles et techniques, sécurisent l'accès et la gestion des systèmes d'information ciblés. Elles prennent aussi en compte les spécificités de chaque secteur, leurs enjeux et contraintes ainsi que leur niveau de maturité en matière de sécurité du numérique.
• les modalités d'application des autres mesures avec l'identification des systèmes d'information d'importance vitale (SIIV), la notification d'incidents de sécurité et les contrôles pour suivre la mise en place du dispositif.

Tout savoir sur la sécurité des systèmes d'information des OIV avec une nouvelle rubrique dédiée.
Un nouvel espace d'information dédié à la sécurité des systèmes d'information des OIV est dès aujourd'hui en ligne sur le site Internet de l'ANSSI.
Cette rubrique « OIV » est accessible depuis l'onglet « administration » et « entreprise », en page d'accueil.
Elle a été conçue pour être à la fois :
• un espace de ressources pratiques pour les opérateurs impactés, directement ou indirectement, par le dispositif français de cybersécurité des OIV ;
• un espace d'information pour un public intéressé par le dispositif français de cybersécurité des infrastructures critiques.
Article original de ANSSI

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Renforcer la sécurité des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale avec la publication des premiers arrêtés sectoriels | Agence

nationale de la sécurité des systèmes d’information

Comment se prémunir de la cybercriminalité, ce risque sur Internet pour les particuliers et les professionnels ?

Comment se prémunir de la cybercriminalité, ce risque sur Internet pour les particuliers et les professionnels ?

En pleine recrudescence, de nombreuses attaques ciblent les particuliers mais aussi les entreprises et les administrations. Elles visent à obtenir des informations personnelles afin de les exploiter ou de les revendre (données bancaires, identifiants de connexion à des sites marchands, etc.). Hameçonnage (phishing) et «Rançongiciel» (ransomware) sont des exemples connus d'actes malveillants portant préjudices aux internautes.
Pour s'en prémunir, des réflexes simples existent.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTAQUES ?

Attaque par hameçonnage (phishing)

L'hameçonnage, phishing ou filoutage est une technique malveillante très courante sur Internet. L'objectif : opérer une usurpation d'identité afin d'obtenir des renseignements personnels et des identifiants bancaires pour en faire un usage criminel.

1. Le cybercriminel se « déguise » en un tiers de confiance (banques, administrations, fournisseurs d'accès à Internet…) et diffuse un mail frauduleux, ou contenant une pièce jointe piégée, à une large liste de contacts. Le mail invite les destinataires à mettre à jour leurs informations personnelles (et souvent bancaires) sur un site internet falsifié vers lequel ils sont redirigés.
2. La liste comprend un nombre si important de contacts et augmente les chances que l'un des destinataires se sente concerné par le message diffusé.
3. En un clic, il est redirigé vers le site falsifié qui va recueillir l'ensemble des informations qu'il renseigne.
4. Ces informations sont alors mises à disposition du cybercriminel qui n'a plus qu'à faire usage des identifiants, mots de passe ou données bancaires récupérées.

Voir la vidéo de la Mackacademy sur le phishing (CIGREF – partenariat ANSSI)

Pour s'en prémunir :

- N'ayez pas une confiance aveugle dans le nom de l'expéditeur de l'email. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur par un autre biais.
- Méfiez-vous des pièces jointes, elles pourraient être contaminées. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur pour en connaître la teneur.
- Ne répondez jamais à une demande d'informations confidentielles par mail.
- Passez votre souris au-dessus des liens, faites attention aux caractères accentués dans le texte ainsi qu'à la qualité du français ou de la langue pratiquée par votre interlocuteur (ex : orthographe).

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter la page sur les conseils aux usagers qui reprend les bonnes pratiques à mettre en place pour sécuriser ses équipements et ses données.

Attaque par «Rançongiciel» (ransomware)

Les rançongiciels sont des programmes informatiques malveillants de plus en plus répandus (ex : Locky, TeslaCrypt, Cryptolocker, etc.). L'objectif : chiffrer des données puis demander à leur propriétaire d'envoyer de l'argent en échange de la clé qui permettra de les déchiffrer.

1. Le cybercriminel diffuse un mail qui contient des pièces jointes et / ou des liens piégés. Le corps du message contient un message correctement rédigé, parfois en français, qui demande de payer rapidement une facture par exemple.
2. En un clic, le logiciel est téléchargé sur l'ordinateur et commence à chiffrer les données personnelles : les documents bureautiques (.doc, .xls, .odf,etc), les photos, la musique, les vidéos…etc.
3. Les fichiers devenus inaccessibles, un message s'affiche pour réclamer le versement d'une rançon, payable en bitcoin ou via une carte prépayée, en échange de la clé de déchiffrement. Attention, rien n'indique que le déchiffreur en question soit efficace !

Pour s'en prémunir :

- N'ayez pas une confiance aveugle dans le nom de l'expéditeur de l'email. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur par un autre biais.
- Méfiez-vous des pièces jointes et des liens dans les messages dont la provenance est douteuse. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur pour en connaître la teneur.
- Effectuez des sauvegardes régulièrement sur des périphériques externes.
- Mettez à jour régulièrement tous vos principaux logiciels en privilégiant leur mise à jour automatique.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter la page sur les conseils aux usagers qui reprend les bonnes pratiques à mettre en place pour sécuriser ses équipements et ses données.

VOUS ÊTES VICTIME D'UN RANSOMWARE OU DE FISHING ?

Suite à une escroquerie ou une cyberattaque, déposez plainte auprès d'un service de **Police nationale** ou de **Gendarmerie nationale** ou bien adressez un courrier au Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance compétent.

Munissez-vous de tous les renseignements suivants :

- Références du (ou des) transfert(s) d'argent effectué(s)
- Références de la (ou des) personne(s) contactée(s): adresse de messagerie ou adresse postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax, copie des courriels ou courriers échangés…
- Numéro complet de votre carte bancaire ayant servi au paiement, référence de votre banque et de votre compte, et copie du relevé de compte bancaire où apparaît le débit frauduleux
- Tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc

Vous pouvez également signaler les faits dont vous avez été victime via la plateforme de signalement « Pharos » ou le numéro dédié : 0811 02 02 17

Des services spécialisés se chargent ensuite de l'enquête :

- **Police nationale** : l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) qui dépend de la Sous-direction de lutte contre la cybercriminalité (SDLC) : 01 47 44 97 55
- **Gendarmerie nationale** : le centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N) du Service Central du Renseignement Criminel (SCRC) :cyber@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- **Préfecture de police** : la Préfecture de police de Paris, de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) et ses équipes de la Brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information (BEFTI) compétente uniquement pour Paris et petite couronne (75, 92, 93 et 94) : 01 40 79 67 50

Article original de gouvernement.fr

Denis JACOPINI est Expert informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, spyware, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Cybercriminalité | Gouvernement.fr